



SYNDICAT LA CGT DU PERSONNEL  
DÉPARTEMENTAL 63

**LETTRE ELECTRONIQUE DE DIFFUSION CGT CG 63 n° 238 du 11 mars 2016**

## **ACTUALITÉ**

# Plan social HMI intersyndicale CGT, FO, SUD Le lundi 21 mars de 9 h à 12 h à l'hôtel du département

## **ACTUALITÉ CG PUY-DE-DOME**

HMI intersyndicale CGT, FO, SUD le lundi 21 mars de 9 h à 12 h à l'hôtel du département : Plan social  
Compte rendu CGT CAP du 8 mars 2016 sur les avancements de grade et promotions internes [Non public, réservé aux syndiqués CGT](#)

Courrier CGT à Préfète du Puy-de-Dôme : prime pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants/ RIFSEEP

Courrier CGT au Président du CD demande d'audience

Courrier CGT à Préfète du Puy-de-Dôme : avenir de l'A 711 et l'A 712

## **ACTUALITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE**

Samedi 12 mars : Défendons nos libertés ! STOP à l'état d'urgence et à la déchéance de nationalité

## **ACTUALITÉ STATUTAIRE**

– Fonction publique : Les Républicains veulent enterrer le statut de la fonction publique territoriale

## **APPEL A CANDIDATURES**

**LA CITATION DE LA SEMAINE**

**ILS ONT OSE LE DIRE**

**LE DESSIN DE LA SEMAINE**

**LA PHOTO DE LA SEMAINE**

## **ACTUALITÉ CG Puy-de-Dôme**



**Direction Générale des Ressources**

**Direction des Ressources Humaines**

Affaire suivie par Jean-Patrick Serres  
Directeur général des Ressources  
Directeur des Ressources Humaines  
☎ 04 73 42 24 27  
✉ [jean-patrick.serres@puy-de-dome.fr](mailto:jean-patrick.serres@puy-de-dome.fr)

**Références** : JPS/RS – 2016/33

**Objet** : Réunion mensuelle d'information



**NOTE**

A l'attention de Mesdames,  
Messieurs les Directeurs  
Généraux, Directeurs, Chefs de  
Service

*Clermont-Ferrand, le 10 MAR. 2016*

Par courriel du 5 mars 2016, l'intersyndicale CGT, FO et SUD a sollicité l'autorisation d'organiser une réunion d'information syndicale regroupée sur le trimestre le **lundi 21 mars 2016**, de 9 heures à 12 heures à l'Hôtel du Département.

Conformément aux articles 6 et 8 du décret n° 85-397 du 3 avril 1985 modifié, relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction publique territoriale, j'ai donné une suite favorable à cette demande sous réserve que cette information ne soit pas dispensée dans le hall de l'Hôtel du département qui est un lieu de passage pour le public.

Je vous rappelle que les personnels désirant participer à cette réunion doivent déposer une demande d'autorisation auprès de leur responsable de service avant leur absence. La participation à cette réunion ne relevant pas d'une obligation professionnelle, l'utilisation des véhicules de service n'est pas autorisée.

Je vous remercie de bien vouloir porter cette information à la connaissance des agents placés sous votre autorité.

**Le Directeur général des Ressources,  
Directeur des Ressources Humaines,**

**Jean Patrick SERRES**



**Courrier CGT à Préfète du Puy-de-Dôme : prime pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants/ RIFSEEP**



**SYNDICAT LA CGT**  
**DU PERSONNEL DÉPARTEMENTAL**

Madame la Préfète du Puy-de-Dôme  
18, boulevard Desaix  
63000 CLERMONT-FERRAND

vendredi 4 mars 2016

**Objet : Indemnités au Conseil départemental du Puy-de-Dôme**

Madame la Préfète,

Le Syndicat La CGT du personnel départemental du Puy-de-Dôme vous interpelle pour une rupture d'équité au sein du Conseil départemental.

En effet, notre organisation syndicale réclame depuis avril 2007 à tout le personnel susceptible d'y avoir droit la prime pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants (ITDIIS, décret de 1967). La délibération du 27 juin 2005 signé par le président GOUTTEBEL et validé par le contrôle de légalité prévoit le versement de cette indemnité au Conseil départemental mais le Président du Conseil départemental refuse de la donner à d'autres personnels notamment aux personnels des collèges et des routes.

Cette situation est intenable. Le 6 novembre dernier, suite aux négociations avec les organisations syndicales en grève, le Président du Conseil départemental s'est engagé sur l'Intranet de la collectivité auprès de tout le personnel, a proposé l'octroi de cette indemnité au vote du budget en décembre, cela n'a pas été fait ! Au dernier Comité Technique du 15 février dernier, le Président du Conseil départemental a affirmé qu'il fallait maintenant attendre l'application de la RIFSEEP.

Avant d'aller au Tribunal Administratif, nous vous demandons, Madame la Préfète, d'essayer de convaincre le Président du Conseil départemental du bien fondé de notre requête et de la mise en application rapide dès la prochaine session du Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de notre parfaite considération.

Pour le Syndicat La CGT du personnel départemental  
un secrétaire-adjoint

Yannick CITERNE



**SYNDICAT LA CGT**  
**DU PERSONNEL DÉPARTEMENTAL**

Monsieur le Président du Conseil départemental  
24, rue Saint Esprit  
63000 CLERMONT-FERRAND

Vendredi 4 mars 2016

**Objet : demande d'audience**

Monsieur le Président,

Le Syndicat La CGT du personnel départemental vous sollicite pour une audience le plus rapidement possible concernant trois points :

1/ Premier sujet, sur les réorganisations des DRD Clermont Limagne et Livradois Forez avec les centres de Thiers et Celles sur Durole qui devraient muter à la DRD Livradois Forez.

Nous vous rappelons que toute modification d'organisation doit faire l'objet d'un passage en Comité Technique.

2/ Deuxième sujet, l'ingénierie territoriale, ex ATESAT aux communes voire communauté de communes, voire groupement de communauté de communes, ... Quelle organisation territoriale, quel service pilote...? Quels moyens (humains et matériels)?

3/ Troisième sujet, la rationalisation du matériel, un travail est demandé et doit être réalisé très rapidement sur le nombre de véhicules, le nombre de kms, la rentabilité des véhicules dans les DRD entre autre. Allons-nous vers une suppression de matériel, notamment dans les Centres et au Parc Technique Départemental au détriment d'un service de qualité, compétence obligatoire du Conseil départemental?

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos salutations.

Pour le Syndicat La CGT du personnel départemental  
Yannick CITERNE  
un secrétaire-adjoint



**SYNDICAT LA CGT**  
**DU PERSONNEL DÉPARTEMENTAL**

Madame la Préfète du Puy-de-Dôme  
18, boulevard Desaix  
63000 CLERMONT-FERRAND

vendredi 4 mars 2016

**Objet : A 711 / A 712 et Dispositif d'Intervention et de Sécurité**

Madame la Préfète,

Le Syndicat La CGT du personnel départemental du Puy-de-Dôme vous interpelle sur l'avenir de l'A 711 et l'A 712, deux infrastructures entretenues par la DIR Massif Central, ainsi que sur le Dispositif d'Intervention et de Sécurité (DIS) au Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

Des informations nous sont parvenues sur l'intégration de **l'autoroute A 711 / A 712** au patrimoine routier du Conseil départemental du Puy-de-Dôme. La collectivité ne nous répond pas clairement sur cette intégration qui amène plusieurs questions :

- L'infrastructure est dans un état déplorable, sans aucuns travaux d'investissement depuis son classement d'ex Route Nationale 89 en A 711 / A 712.
- Quelles sont les conditions du maintien du niveau de service autoroutier ?
- Quels sont les moyens spécifiques dévolus à cette activité : bâtiments, matériels (notamment PMV graphique, mais aussi fourgons, FLR FLU...)
- Quels sont les moyens humains spécifiques pour tenir compte de l'application des niveaux SDER (travail posté, disponibilité 365 jours/an...)
- Mise en place d'un CIGT départemental pour informer/coordonner?
- Quelle organisation va se mettre en place au Conseil départemental si le projet aboutit ?

Nous profitons de ce courrier pour vous interpeller sur la Convention DIS entre les forces de l'ordre, les services de secours et le Conseil départemental comme il existe à la DIR Massif central. Cette convention est réclamée depuis de nombreuses années par notre organisation syndicale à notre collectivité qui repousse sans arrêt notre demande.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de notre parfaite considération.

Pour le Syndicat La CGT du personnel départemental  
un secrétaire-adjoint

Yannick CITERNE

## Prochaines réunions

### Comité technique :

11 avril 2016

20 juin 2016

3 octobre 2016

5 décembre 2016

Suite [Non public, réservé aux syndiqués CGT](#)

## ACTUALITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE

### **Samedi 12 mars : Défendons nos libertés ! STOP à l'état d'urgence et à la déchéance de nationalité**

Appel à manifestation du collectif « nous ne céderons pas » dont la CGT fait partie

Alors que le Sénat s'apprête à examiner le projet de réforme constitutionnelle concernant l'état d'urgence et la déchéance de nationalité,

Plus de 150 organisations, rassemblées dans les collectifs "Nous ne céderons pas" et "Stop état d'urgence"

Appellent à une journée nationale de mobilisation (manifestations, rassemblements,

réunions, ...), le samedi 12 mars, partout en France pour porter les revendications

suivantes :

#### **Défendons nos libertés !**

**Non à l'état d'exception permanent**

**Levée de l'état d'urgence**

**Non à la déchéance de nationalité**

À Paris, rassemblement à partir de 15 heures

Place Edmond Rostand (M° Luxembourg)

Avec prises de parole, spectacles, tables des signataires

Précédé d'initiatives au quartier Latin à 14h :

Métro Saint-Michel : Manifestation vers la place Edmond Rostand

Place Edmond Rostand : Rencontres avec députés et sénateurs

<http://etatdurgence.fr/>

<http://www.nousnecederonspas.org/>

<http://www.stopetatdurgence.org>



**Appel du 12 mars ! Défendons nos libertés !**

## ACTUALITÉ STATUTAIRE

– **Fonction publique : Les Républicains veulent enterrer le statut de la fonction publique territoriale**

–

– Article de la Gazette. Publié le 09/03/2016 • Par **Jean-Baptiste Forray**



Pour les Républicains, les nouveaux entrants dans les services des collectivités ne doivent plus pouvoir bénéficier d'un "emploi garanti à vie". Le parti prône également le non-remplacement d'un agent territorial sur deux partant à la retraite.

Cet article est paru dans  
Le Club Ressources Humaines

Hasard du calendrier, les Républicains ont, en pleine grève contre la refonte du droit de travail, consacré une matinée de travail à la fonction publique et la réforme de l'Etat. L'occasion, ce 9 mars 2016, de multiplier les coups de griffe contre « les rigidités » et « l'emploi garanti à vie ». « On doit sortir du système dans lequel la seule manière de se débarrasser d'un agent incompetent est de le promouvoir », fulmine, ainsi, Luc Chatel, président du conseil national du parti.

Tournant le dos à la prudence qu'elle a souvent manifestée au pouvoir, la droite entend s'attaquer au nerf de la guerre : le statut de la fonction publique. Aux yeux de Nicolas Sarkozy, « le statu quo n'est plus tenable ». Singulièrement, dit-il, à l'heure où le nombre d'agents publics par habitant s'avère près de deux fois plus élevé en France qu'en Allemagne.

### ***Des contrats de droit privé généralisés***

Pour les nouveaux entrants dans une administration, Les Républicains préconisent :

- soit « un statut remanié » ouvert aux seuls « métiers dits de souveraineté ou de prérogative de puissance publique » ;
- soit « un contrat d'agent de la fonction publique ».

Un dispositif, contenu dans un document d'orientation du parti, que Nicolas Sarkozy s'attache à préciser. Le « statut remanié », ce n'est pas « l'impunité », prévient-il. « Quand on ne fait pas bien son travail, on doit pouvoir être congédié. »

Mais qui, au juste, serait soumis à ce régime new look ? A côté des militaires, des policiers, des juges et des diplomates, l'ancien président de la République cite les enseignants. Il mentionne, enfin, « les employés d'état civil » principalement basés dans les mairies.

Les autres nouveaux agents des collectivités devront, eux, être soumis « aux règles de droit privé ». « Je me méfie du volapuk. Aussi, je le dis très clairement : ce sera le même contrat que pour les salariés », martèle Nicolas Sarkozy.

Conséquences mécaniques : la fin des concours de la fonction publique territoriale et une liberté accrue des élus en matière de recrutement. Autant de perspectives régulièrement dénoncées par les syndicats au nom du rejet de l'arbitraire et du refus du clientélisme.

### ***Une mesure consensuelle à droite***

A contrario, cette piste fait l'unanimité parmi les principaux candidats déclarés à la primaire pour désigner le candidat des Républicains à la magistrature suprême.

« Qu'ai-je fait, lorsque j'ai réformé France Télécom ? J'ai dit que les nouveaux arrivants prendraient un statut de droit privé et que ceux déjà en fonction pourraient choisir entre le statut de droit privé ou le

maintien du statut de droit public. C'est sans doute une piste qu'il faut tracer pour la fonction publique territoriale... », esquissait, dès le 4 novembre, [Alain Juppé dans La Gazette](#).

« Que le responsable des espaces verts de la ville de Nevers ou celui des services culturels de Calais bénéficient du statut de fonctionnaire et de l'emploi à vie n'a aucun sens », abonde Bruno Le Maire [dans Challenges](#). Un point de vue qu'adopte aussi François Fillon dans son dernier ouvrage, « Faire », ainsi que Nathalie Kosciusko-Morizet.

Afin, encore et toujours, de baisser la dépense publique, Les Républicains veulent aussi instaurer le non-remplacement d'un fonctionnaire territorial sur deux partant à la retraite. Une règle qui, appliquée à l'Etat durant le quinquennat de Nicolas Sarkozy, a généré une baisse de 150 000 postes.

Etendue aux collectivités locales pendant la prochaine mandature 2017-2022, elle aboutirait, selon les Républicains à des effectifs de la fonction publique réduits au total de 300 000 unités.

« C'est le grand changement auquel nous nous engageons », s'enflamme Nicolas Sarkozy. Pour ce faire, indiquent les Républicains, il faut réviser la Constitution. Et réduire à la portion congrue la portée du principe d'autonomie des collectivités locales affirmé à l'article 72 de la loi fondamentale.

## ***Le temps de travail revu à la hausse***

Mais pas question d'aller au-delà du « un sur deux ». Le gel des recrutements durant trois ans, cher au directeur de la très libérale Fondation Concorde Michel Rousseau, présent à la tribune des Républicains ce 9 mars, ne sera pas retenu. Selon Nicolas Sarkozy, un tel arsenal aurait pour effet de « conserver les plus âgés et les moins dynamiques des agents ».

Le parti privilégie d'autres sources d'économie, comme la stricte application des 35 heures, beaucoup de collectivités se situant aujourd'hui en deçà. Egaleme nt au menu : l'instauration de deux jours de carence dans la fonction publique, selon les usages du privé.

Au nom de la recherche de l'égalité avec les salariés, les agents publics voient, dans le projet des Républicains, leur retraite calculée non sur leurs 6 ultimes mois d'activité, mais sur leurs 25 dernières années. L'âge de départ est, lui, fixé à 63 ans dès 2020 et 64 en 2025.

La potion, au final, pourrait se révéler amère pour bien des agents. Mais si les fonctionnaires sont, chez Nicolas Sarkozy, « moins nombreux », ils ont vocation aussi à être « mieux considérés » et « mieux rémunérés ». « Je ne suis pas pour le travailler plus pour gagner moins », lâche l'ancien chef de l'Etat, plus que jamais à la recherche de sa martingale de 2007.

Focus

## ***Le CNFPT sur la sellette***

Rare (haut) fonctionnaire présent à la tribune des Républicains, l'administrateur territorial et directeur général des services du Loiret Jean-Charles Manrique s'est parfaitement fondu dans un casting dominé par les représentants de l'Ifrap, du Medef ou de l'Institut de l'Entreprise.

Acquis à la fin du statut pour les nouveaux entrants dans les collectivités, il en a aussi profité pour interpeller l'ancien ministre de la Fonction publique Eric Woerth : « On pourrait supprimer le CNFPT, très décrié, et rattacher la formation des agents publics locaux aux conseils régionaux », déjà dotés de pouvoirs en matière de formation des salariés du privé, a souhaité Jean-Charles Manrique.

« Tout cela me va très bien. Cet organisme est extrêmement lourd et d'un autre temps. Les collectivités vont former leurs agents ailleurs », lui a répondu Eric Woerth, avant d'accomplir un pas de côté. « Il faut mettre le CNFPT en concurrence, a jugé le secrétaire général des Républicains et supprimer les cotisations obligatoires des collectivités à cette structure. »

## APPEL A CANDIDATURES

**615 Agent des travaux publics et agricoles** Grade : Cadre d'emplois Adjointes techniques territoriaux

Date limite pour le dépôt des candidatures : Vendredi 11 mars 2016

**2616 Agent d'exploitation du Parc Technique** Grade : Cadre d'emplois Adjointes techniques territoriaux

Date limite pour le dépôt des candidatures : Vendredi 11 mars 2016

**2766 3 Chargés de mission emplois/entreprises** Grade : Cadre d'emplois Attachés territoriaux (contrat d'un an)

Date limite pour le dépôt des candidatures : Vendredi 18 mars 2016

**1189 Gestionnaire dossiers agricoles** Grade : Cadre d'emplois Techniciens territoriaux

Date limite pour le dépôt des candidatures : Vendredi 25 mars 2016

## LA CITATION DE LA SEMAINE

«Face au chômage, la solution de la sagesse, c'est que les travailleurs travaillent moins.» *Pierre Mauroy*

## ILS ONT OSE LE DIRE :

«Il faut d'urgence revenir au non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux et l'inscrire dans la Constitution pour l'imposer aux collectivités territoriales.» *Nicolas Sarkozy le 9 mars 2016*

## LES DESSINS DE LA SEMAINE



EN TOUTE DISCRETION, L'ÉLYSÉE VIENT DE REMETTRE LA LÉGION D'HONNEUR AU PRINCE HÉRITIER D'ARABIE SAOUDITE ...

C'EST TOUJOURS EXHALTANT D'HONORER LES GRANDES DÉMOCRATIES ...



LA LOI TRAVAIL,  
C'EST 60 HEURES DE  
BOULOT DANS LA SEMAINE

AVEC UN MALAISE  
TOUTES LES 12 HEURES  
POUR SE REPOSER!



LOI TRAVAIL : LE MALAISE !

**LA PHOTO DE LA SEMAINE**



**CONTACTER LA CGT**

**Tél 0652435261** vous pouvez nous laisser un message, nous vous rappellerons.

**Permanences les mercredis** : 23 mars. 6 avril 2016 de 15 h 00 à 17 h, au local syndical à l'Hôtel du département à Clermont-Ferrand.

Le syndicat CGT du personnel départemental vous invite à vous connecter le plus souvent possible sur notre site internet : <http://cg63cgt.fr/>

Les informations sont mises en ligne en temps réel. Pour rester informés classez notre site dans vos favoris.